

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

**Séance du 13 février 2018 à 19 heures
Salle Sainte-Barbe - SÉLESTAT**

La séance a fait l'objet des mesures de publicité suivantes :

- convocation en date du 11 janvier 2018
- affichage au siège du syndicat mixte de la convocation et de l'ordre du jour

Nombre de membres titulaires en exercice : 51

Sont présents : 35 membres (+ 3 pouvoirs d'absents excusés)

a) 30 membres titulaires

Claude ABEL - Francis ADRIAN - Charles ANDREA - Patrick BARBIER - Marcel BAUER - Georges BLANKAERT - Anne DESCHAMPS - Paul DROUILLON - Robert ENGEL - André FRANTZ - Vincent GRISS - Jean-Claude HILBERT - Philippe JAEGLI - Serge JANUS - Martin KLIPFEL - Alain MEYER - Jacques MEYER - Denis PETIT - Frédéric PFLIEGERSDOERFFER (*pouvoir de Christophe KNOBLOCH*) - Jean-Marc RIEBEL - Claude RISCH - Philippe SCHEIBLING - Bernard SCHMITT - Claude SCHMITT - Willy SCHWANDER - Sébastien SCHWOERER - Jean-Louis SIEGRIST - Olivier SOHLER - Yvette WALSPURGER - Francis WEYH

b) 5 délégués suppléants avec droit de vote

Marie-Louise HUMBERT (*pouvoir d'Alex JEHL*) - Patrick FEIL (*pouvoir de Jean-Pierre HESTIN*) - Agnès SEEWALD - Raymond WIRTH - Nicole ZENNER

Sont absents excusés (10) : (3 ont donné pouvoir à un membre présent)

Luc ADONETH - Benoit HEINRICH - Jean-Pierre HESTIN (*pouvoir donné à Patrick FEIL*) - Alex JEHL (*pouvoir donné à Marie-Louise HUMBERT*) - Denise KEMPF - Christophe KNOBLOCH (*pouvoir donné à Frédéric PFLIEGERSDOERFFER*) - Jean-Blaise LOOS - Jean-Pierre PIELA - Roland RENGERT - Jean-Claude SPIELMANN

Sont absents (11) :

Denise ADOLF - Gérard BERNARD - Michèle CLAVER - Patrick DELSART - Denis DIGEL - Pascal FEIL - Suzanne GOETTEMANN - Sylvie HIRTZ - Bruno KUHN - Marie-Christine SALBER - Rémy STOECKLE

Assistent également à la séance :

Le délégué suppléant (sans droit de vote) : Bernard WOLFF

Deux représentantes de la communauté de communes du CANTON D'ERSTEIN (sans droit de vote) : Marianne HORNY-GONIER et Laurence MULLER-BRONN

Le personnel du pôle d'équilibre territorial SÉLESTAT - ALSACE CENTRALE : Sandrine WOLLENBURGER et Jean-Philippe STREBLER.

Séance du mardi 13 février 2018 à 19 heures
Salle Sainte-Barbe - SÉLESTAT

Monsieur Marcel BAUER, président du PETR, accueille les membres du comité syndical et les remercie pour leur présence.

Constatant que le quorum était atteint, le Président déclare que le comité syndical du pôle d'équilibre territorial SÉLESTAT - ALSACE CENTRALE peut valablement délibérer et il ouvre la séance qui comporte huit points qui ont fait l'objet de notes de synthèse adressées aux participants avant la séance :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Adoption du procès-verbal du comité syndical du 19 décembre 2017
3. Élection d'un membre du bureau du PETR
4. Arrêt du compte de gestion pour l'exercice budgétaire 2017
5. Adoption du compte administratif pour l'exercice 2017 et affectation des résultats
6. Modification du tableau des effectifs du PETR
7. Adoption du budget primitif pour l'exercice budgétaire 2018
8. Convention avec l'agence d'urbanisme et de développement de l'agglomération strasbourgeoise (ADEUS)

Par ailleurs, au titre des points divers, le comité syndical a décidé l'adoption d'une motion relative à la desserte ferroviaire du VAL D'ARGENT.

9. Motion relative à la desserte ferroviaire du Val d'Argent

Le Président
du PETR



Marcel BAUER

Le Secrétaire
de séance



Francis WEYH

Séance du mardi 13 février 2018 à 19 heures
Salle Sainte-Barbe - SÉLESTAT

Délibération n° 2018-I-05 : ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF POUR L'EXERCICE 2017 ET AFFECTATION DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE

Le compte administratif présente l'exécution du budget primitif adopté par délibération n° 2016 I-05 du comité syndical en date du 7 février 2017, modifié par la décision modificative adoptée par délibération n° 2017-II-10 du comité syndical en date du 13 juin 2017.

Il permet, tant pour la section de fonctionnement que pour celle d'investissement, d'arrêter les résultats définitifs de l'exercice, qui peuvent faire apparaître, soit un excédent, soit un déficit.

Résultats de l'exercice	excédent	déficit
fonctionnement	32 404,24 €	
investissement	55 291,83 €	
solde global	87 696,07 €	

a. Section de fonctionnement

Les **recettes de fonctionnement** (390 552,60 €) :

- les **contributions syndicales** des quatre communautés de communes membres du PETR (209 178,00 €) ont représenté 54 % des recettes ;
- les **contributions des autres communautés de communes partenaires** du PETR (56 023,00 €) ont représenté 14 % des recettes ;
- les **subventions de la région GRAND EST** (80 000,00 €) ont représenté 20 % des recettes ;
- l'**amortissement des subventions d'investissement** (34 207 €) représente 9 % des recettes ;
- le **remboursement de charges** de sécurité sociale et de prévoyance (8 523,43 €) et des **produits exceptionnels** (2 621,17 €) constituent le solde.

Les **dépenses de fonctionnement** (358 148,36 €) :

- les **charges à caractère général** (35 198,46 €) représentent 10 % du total ;
- les **charges de personnel** et frais assimilés (260 023,30 €) représentent 73 % des dépenses ;
- le solde est constitué par l'**amortissement des immobilisations** (62 926,60 €) soit 18 % des dépenses.

L'exercice 2017 est clos avec un **excédent de fonctionnement** de 32 404,24 euros.

b. Section d'investissement

Les **recettes d'investissement** (97 316,43 €) correspondent quasi-exclusivement à divers mouvements comptables :

- les **subventions d'investissement** (29 133,00 €) ont représenté 30 % des recettes ;
- le **fonds de compensation pour la TVA** pour les dépenses d'investissement de l'exercice 2015 a représenté 5 256,83 €, soit 5 % des recettes ;
- l'**amortissement des immobilisations** (62 926,60 €) représente 65 % des recettes.

Les **dépenses d'investissement** (42 024,60 €) :

- le solde des **études** engagées pour le plan global de déplacements ainsi que les études réalisées dans le cadre de l'InterSCoT pour la contribution à l'élaboration du SRADDET (3 812,00 €)

Séance du mardi 13 février 2018 à 19 heures
Salle Sainte-Barbe - SÉLESTAT

**Délibération n° 2018-I-05 : ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF POUR
L'EXERCICE 2017 ET AFFECTATION DES RÉSULTATS DE
L'EXERCICE**

- représentent 9 % du total ;
- les **acquisitions de matériels informatiques** (4 005,60 €) ont représenté 10 % des dépenses ;
- l'**amortissement des subventions** perçues pour l'élaboration du SCoT (34 207 €) représente 81 % du total.

Les recettes d'investissement ont été supérieures aux dépenses : la section d'investissement dégage un **excédent d'investissement** de 55 291,83 euros.

c. Résultats

Les résultats de l'exploitation pour l'année 2017 se présentent de la manière suivante :

Résultats de l'exercice	exercice 2016	exercice 2017	report 2018
fonctionnement	10 504,61 €	32 404,24 €	42 908,85 €
investissement	49 302,45 €	55 291,83 €	104 594,28 €

L'excédent d'investissement (104 594,28 €) est conservé en section d'investissement, afin de couvrir en priorité le besoin de financement de cette section.

Compte-tenu de l'excédent global d'investissement, l'excédent global de fonctionnement peut être intégralement affecté à l'excédent de fonctionnement reporté (ligne 002 : 42 908,85 €).

DÉCISION

LE COMITÉ SYNDICAL,

Sous la présidence et sur la proposition de M. Jean-Marc RIEBEL, et en l'absence de M. Marcel BAUER,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 1612-12,

Vu le budget primitif et sa décision modificative pour 2017,

Vu le compte de gestion établi par M^{me} Bernadette REICHERT, trésorière du PETR, au titre de l'exercice comptable 2017,

Constatant l'identité de valeurs avec les indications du compte de gestion s'agissant de l'exercice 2017 dont il reconnaît la sincérité,

après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Séance du mardi 19 décembre 2017 à 19 heures - Foyer de l'Unité - GRUSSENHEIM

Séance du mardi 13 février 2018 à 19 heures
Salle Sainte-Barbe - SÉLESTAT

**Délibération n° 2018-I-05 : ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF POUR
L'EXERCICE 2017 ET AFFECTATION DES RÉSULTATS DE
L'EXERCICE**

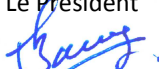
Arrête les résultats du compte administratif 2017, dont les éléments principaux se résumant comme suit :

- excédent de fonctionnement de clôture : **42 908,85 euros**
- excédent d'investissement de clôture : **104 594,28 euros**
- excédent global de clôture : **147 503,13 euros**

Décide

- que l'excédent global de fonctionnement cumulé au 31 décembre 2017 (soit 42 908,85 €) constitue l'excédent de fonctionnement reporté (ligne 002) au budget 2018 du PETR ;
- et que l'excédent global d'investissement cumulé au 31 décembre 2017 (soit 104 594,28 €) constitue l'excédent d'investissement reporté (ligne 001) au budget 2018 du PETR.

Affiché au siège du syndicat mixte le **5 mars 2018**
Envoyé au Sous-Préfet de Sélestat-Erstein le **5 mars 2018**
Enregistré en sous-préfecture de Sélestat-Erstein le **5 mars 2018**
Pour ampliation,

pour extrait conforme,
Le Président

Marcel BAUER